FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Université de Sherbrooke

Guide de présentation d'un projet
Concours 2027-2028

Vice-rectorat aux études et à la vie étudiante

Octobre 2026

Table des matières

Table des matières 2
1. Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP) 3
2. Thèmes du concours 3
3. Recevabilité 5
4. Évaluation et financement 5
5. Accompagnement, suivi et valorisation des projets 6
6. Échéancier 7
7. Dépenses admissibles 7
8. Grille d'évaluation des projets FIP 8

1. Présentation du Fonds d'innovation pédagogique (FIP)

Le Vice-rectorat aux études et à la vie étudiante (VREVE) met à la disposition des membres du personnel œuvrant à la formation à l'Université de Sherbrooke (UdeS) un fonds visant à soutenir le développement d'innovations pédagogiques. Ce fond a pour objectif de favoriser la qualité de l'enseignement, de l'encadrement, de la réussite étudiante et des apprentissages à tous les cycles.

Le FIP est ouvert aux projets **innovants**[1]* visant le développement et la mise en œuvre d'innovations pédagogiques à fort potentiel d'impact, de transfert et de rayonnement. Ces projets peuvent notamment concerner :

- les approches et modalités pédagogiques;
- les modalités d'évaluation des apprentissages;
- les stratégies favorisant l'engagement et la réussite étudiante;
- le matériel pédagogique.

Les directions facultaires et de centres universitaires de formation (CUF) sont responsables de sélectionner et de soumettre les projets d'innovation pédagogique les plus prometteurs au regard de leurs priorités de développement et de la qualité de leur offre de formation. Ces projets peuvent viser une ou plusieurs activités pédagogiques ou l'ensemble d'un ou de plusieurs programmes d'études. Dans tous les cas, les projets soumis doivent répondre à un besoin ou à une priorité facultaire et présenter un potentiel de retombées significatives pour la qualité de la formation, l'apprentissage ou la réussite étudiante.

Fidèle à son engagement envers l'éducation ouverte, le VREVE souhaite que les projets financés par le FIP contribuent au développement collectif des pratiques pédagogiques. À cette fin, le matériel produit dans le cadre des projets soutenus sera mis à la disposition de la communauté sous forme de ressources éducatives libres (REL), notamment par l'entremise de la plateforme Savoirs UdeS. L'objectif est de favoriser le partage, l'adaptation et le rayonnement des innovations pédagogiques au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire.

2. Thèmes du concours

Les fonds étant limités, les thèmes soumis annuellement sont rattachés aux priorités actuelles en pédagogie de l'enseignement supérieur à l'UdeS.

Dans ce contexte, les projets déposés doivent s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes du concours présentés ci-après et démontrer clairement leurs liens avec les priorités de la faculté ou du CUF.

[1] L'innovation pédagogique consiste en une action nouvelle ou un changement apporté aux pratiques de formation existantes afin de mieux répondre aux objectifs pédagogiques et aux besoins des étudiantes et étudiants. Son caractère innovant repose sur la réflexion pédagogique qui la sous-tend (Walder, 2013).

Voici les thèmes retenus pour la présente édition :

Intelligence artificielle et développement du jugement professionnel	Ce thème vise à soutenir des approches pédagogiques permettant de développer les connaissances, les compétences et le jugement professionnel nécessaires à une utilisation éclairée de l'intelligence artificielle dans l'exercice d'une profession. Une attention particulière sera accordée aux initiatives favorisant l'esprit critique, le discernement, l'évaluation des limites de l'IA et la capacité à prendre des décisions éclairées dans des contextes professionnels.
Développement des compétences transversales	Ce thème vise à soutenir des initiatives favorisant le développement de compétences essentielles à la réussite académique, professionnelle et citoyenne, telles que la collaboration, le leadership, la pensée critique, la créativité, la résolution de problèmes complexes, l'adaptabilité et le travail interdisciplinaire.
Apprentissage expérientiel et engagement dans la collectivité	Ce thème vise à soutenir des expériences d'apprentissage expérientiel et authentique permettant aux personnes étudiantes de mettre en pratique leurs connaissances, de développer leurs compétences et de contribuer à la résolution de défis réels en collaboration avec la collectivité. Il inclut notamment les laboratoires vivants (*Living Labs*), l'apprentissage-service et les initiatives ancrées dans les réalités de la communauté.
Transition interordre ou intercycle	Ce thème vise à soutenir des initiatives favorisant l'accompagnement des personnes étudiantes lors des moments charnières de leur parcours. Les transitions qui jalonnent le parcours universitaire constituent des facteurs déterminants de l'engagement, de la persévérance et de la réussite étudiante. Les projets peuvent notamment porter sur la transition collégial-université, l'intégration dans un programme, l'encadrement aux cycles supérieurs ou le développement de l'autonomie académique nécessaire à la progression dans le parcours universitaire.
Développement des compétences langagières : langue française	Ce thème vise à soutenir des initiatives favorisant le développement des compétences en communication écrite et orale, essentielles à la réussite universitaire, à l'insertion professionnelle et à la participation active à la société. Les projets peuvent notamment porter sur la maîtrise du français, la rédaction académique et professionnelle, l'argumentation, la lecture critique ainsi que le développement d'habiletés de communication adaptées aux exigences de la formation universitaire et de la pratique professionnelle.
Transition socioécologique et développement durable	Ce thème vise à soutenir des initiatives permettant de préparer les personnes étudiantes à intégrer les enjeux de transition socioécologique dans leur future pratique professionnelle. Les projets peuvent notamment porter sur l'intégration des principes de développement durable dans un programme, l'analyse des impacts sociaux et environnementaux de la pratique professionnelle, la responsabilité professionnelle ou l'adaptation des pratiques aux défis environnementaux et sociaux contemporains.
Évaluation au service de l'apprentissage et de la réussite	Ce thème vise à soutenir des initiatives visant à renouveler les pratiques d'évaluation afin de favoriser l'apprentissage, l'engagement et la réussite étudiante dans une diversité de contextes pédagogiques. Les projets peuvent notamment porter sur l'évaluation authentique, les mécanismes de rétroaction continue, l'évaluation de compétences complexes ou interdisciplinaires, ou encore de nouvelles approches permettant de reconnaître la progression des apprentissages.

3. Recevabilité

Chaque projet soumis fait l'objet d'une analyse de recevabilité par le VREVE. Tout projet ne respectant pas l'ensemble des conditions de recevabilité sera retourné à la faculté ou au CUF. Pour qu'un projet soit jugé recevable et présenté au comité d'évaluation, les conditions suivantes doivent être respectées :

- démontrer une contribution directe à au moins un des thèmes du concours;
- présenter une innovation pédagogique clairement définie;
- respecter le nombre maximal de pages : le document soumis ne doit pas dépasser 10 pages, incluant le plan d'action et le budget;
- obtenir l'appui formel de la direction de la faculté ou du CUF, par le biais d'une lettre confirmant l'engagement à soutenir la réalisation du projet et précisant son alignement avec une ou plusieurs priorités facultaires;
- être déposé par la direction facultaire ou du CUF à l'aide du formulaire officiel, non modifié, disponible sur le site du SSF : Fonds d'innovation pédagogique - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca)

Attention!

Afin de préserver l'impartialité et l'intégrité du processus de sélection, les directions facultaires ou de CUF doivent entériner les projets soumis et s'engager à en soutenir la réalisation. Elles ne peuvent donc pas agir à titre de responsables d'un projet. De même, les personnes conseillères pédagogiques déléguées du SFF ne sont pas admissibles à déposer un projet en leur nom. Elles peuvent toutefois soutenir les équipes dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, une même personne ne peut être responsable que d'un seul projet financé par le FIP à la fois. Une personne ayant obtenu un financement doit donc mener son projet à terme avant de pouvoir soumettre une nouvelle demande à titre de responsable. De plus, une personne ne peut participer à plus de deux équipes de projet financées par le FIP simultanément, incluant, le cas échéant, le projet dont elle est responsable.

4. Évaluation et financement

Le comité d'évaluation est composé de six personnes. Chaque projet est évalué de façon indépendante par deux membres du comité. Les projets sont répartis de manière à assurer une diversité de regards. Lorsqu'un écart de plus de 15% est observé entre les deux évaluations, le projet est soumis à une troisième évaluation et est discuté en comité. Le comité transmet ses analyses et ses recommandations au VREVE. Les critères d'évaluation sont disponibles à la fin du présent guide.

Les décisions finales sont communiquées aux directions facultaires et aux CUF dans les premières semaines du mois de mai. Si le projet est financé, les fonds alloués sont placés sous la responsabilité de la vice-doyenne ou du vice-doyen responsable de l'enseignement ou de la direction du CUF et de la personne responsable du projet.

Comme l'enveloppe budgétaire du FIP ne permet pas de financer l'ensemble des projets recommandés par le comité d'évaluation, les subventions sont accordées aux projets ayant obtenu

les meilleurs résultats à l'évaluation. Les directions facultaires ou de CUF qui le souhaitent peuvent obtenir du VREVE une synthèse des commentaires du comité d'évaluation en écrivant à vreve@USherbrooke.ca. Ces commentaires pourront soutenir les équipes dans la bonification de leur projet.

5. Accompagnement, suivi et valorisation des projets

Tout au long de l'élaboration et de la réalisation de leur projet, les personnes responsables peuvent bénéficier de l'accompagnement du Service de soutien à la formation (SSF). Celui-ci assure le soutien et le suivi pédagogique des projets financés afin d'en favoriser la pleine réalisation. Son accompagnement permet notamment aux personnes porteuses de projets de bénéficier de l'expertise des personnes conseillères pédagogiques, d'accéder aux ressources institutionnelles pertinentes et d'explorer les possibilités de donner une portée institutionnelle à leur initiative.

Avant le dépôt d'un projet, il est recommandé de communiquer avec le SSF à ssf@usherbrooke.ca afin de préciser les possibilités d'accompagnement et, le cas échéant, les coûts supplémentaires à prévoir, notamment en matière de production numérique (p. ex. achat de matériel, frais de déplacement, temps supplémentaire ou recours à une ressource spécialisée non disponible au SSF). Les personnes conseillères pédagogiques déléguées dans les facultés et rattachées au SSF peuvent également contribuer à la conception pédagogique des projets, particulièrement lors de l'analyse des besoins et de l'identification des approches pédagogiques les plus pertinentes. Les personnes conseillères pédagogiques déléguées dans les facultés et rattachées au SSF peuvent être d'une aide précieuse pour la conception pédagogique d'un projet, notamment pour les étapes préalables d'analyse des besoins et de recherche d'options pédagogiques potentielles pertinentes. Pour les projets issus de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, la collaboration sera établie avec le Centre de pédagogie des sciences de la santé (CPSS).

De plus, selon la nature du projet, les responsables pourraient également bénéficier du soutien et des services de l'Incubateur d'innovations pédagogiques (I2P). Nous vous invitons à les contacter.

Les résultats du concours seront communiqués au début du mois de mai. Les personnes récipiendaires devront alors fournir une photographie officielle ainsi qu'un court résumé de leur projet.

Le suivi administratif des projets financés relève VREVE. À cette fin, les personnes responsables devront déposer un rapport d'avancement à mi-parcours ainsi qu'un rapport final au plus tard six mois après la fin de la réalisation du projet. Des outils sont mis à leur disposition sur le site du SSF pour faciliter la préparation de ces rapports. Le non-respect des engagements ou des obligations liés à l'octroi du financement, notamment le dépôt du rapport final et la diffusion des résultats, pourrait entraîner un refus de financement lors d'un concours subséquent. À titre exceptionnel, une seule prolongation d'une durée maximale d'un an pourra être accordée, sous réserve d'une justification adéquate.

Le VREVE se réserve le droit de demander une révision d'un projet en cours de réalisation, de son budget ou de son plan d'action. Les personnes responsables pourraient également être invitées à présenter les résultats de leur projet devant une instance institutionnelle, dans une perspective de valorisation des réalisations, de rayonnement et de partage des pratiques pédagogiques innovantes.

Pour toute question relative au Fonds d'innovation pédagogique, veuillez communiquer directement à vreve@USherbrooke.ca

6. Échéancier

Lancement de l'appel de projets	Octobre 2026
Présentation du Guide au Conseil des études	Novembre 2026
Dépôt du projet à la faculté ou au CUF	À déterminer par la faculté ou le CUF
Dépôt du projet par la faculté ou le CUF au VREVE	11 février 2027
Communication des résultats aux directions des facultés et CUF	Début mai 2027
Dépôt du rapport d'avancement de mi-parcours au VREVE	Août 2028
Dépôt du rapport final au VREVE et présentation du FIP sur une instance ou un comité départemental, facultaire ou universitaire	Six mois après la fin du projet

7. Dépenses admissibles

Le financement total pour un projet est de 20 000 $ à raison de 12 000 $ maximum pour l'une des deux années. Le tableau ci-dessous présente les dépenses admissibles. La vice-doyenne ou le vice-doyen responsable de l'enseignement, ou encore la direction du CUF, est responsable de s'assurer que les sommes accordées sont utilisées conformément à ces règles. Pour toute précision ou pour valider l'admissibilité d'une dépense non prévue au présent guide, veuillez communiquer avec le VREVE à l'adresse vreve@USherbrooke.ca.

Dépenses admissibles
• L'engagement du personnel requis pour la réalisation du projet. Les taux horaires doivent être conformes aux conventions en vigueur. • Le dégagement d'au plus une charge d'enseignement d'une professeure ou d'un professeur. • Les frais de droit d'auteur, de papeterie, d'achat de matériel didactique; • Les frais de déplacement, de participation à un colloque ou congrès, d'inscription à une formation en lien avec le projet (jusqu'à concurrence de 10 % du montant attribué au projet). • Les dépenses d'acquisition de logiciels, de licences, d'abonnements ou d'équipements informatiques ou de communication si elles sont justifiées par la nature du projet. • Toute autre dépense consacrée au **développement** et à l'**avancement** du projet dûment justifiée.
Dépenses non admissibles
• Les dépenses consacrées à des tâches normalement assumées par un membre du personnel enseignant. • Toute forme de supplément salarial ou de rémunération additionnelle versée à un membre du corps professoral. • Les frais de traiteur, nourriture, café et collations. • L'achat d'équipements ou de logiciels qui ne présentent pas de lien direct avec la

réalisation du projet.

- Les dépenses engagées avant la confirmation du financement.
- Les dépenses déjà financées par une autre source.
- Les dépenses récurrentes pour assurer la pérennité du projet au terme de ce dernier.
- Toute dépense non justifiée ou non conforme aux objectifs du projet.

8. Grille d'évaluation des projets FIP

L'évaluation des projets repose sur une nouvelle grille qui met un accent particulier sur l'innovation pédagogique, les retombées sur l'apprentissage et la réussite étudiante, ainsi que le potentiel de transfert et de rayonnement des projets. Les personnes souhaitant déposer une demande sont invitées à consulter la grille d'évaluation disponible dans le présent guide ainsi que sur le site du SSF : Fonds d'innovation pédagogique - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke (usherbrooke.ca).

Situer la proposition : _____/10 points			
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 2 pts)**	**Répond partiellement aux critères (3 à 4 pts)**	**Répond aux critères (5 pts)**
Description du contexte et des enjeux • Description claire des pratiques actuelles • Données et éléments contextuels pertinents • Problème ou enjeu à résoudre clairement défini	La description du contexte est incomplète, imprécise ou insuffisamment documentée. Les pratiques actuelles sont peu décrites, les données ou éléments contextuels sont absents, limités ou peu pertinents. Le problème ou l'enjeu à résoudre est vague, peu documenté ou difficile à cerner.	Le contexte est généralement bien présenté. Les pratiques actuelles sont décrites adéquatement et appuyées par des éléments contextuels pertinents. Le problème ou l'enjeu est identifié et expliqué de façon satisfaisante, bien que certains aspects pourraient être davantage documentés ou précisés.	Le contexte est décrit avec clarté et précision. Les pratiques actuelles sont bien documentées et appuyées par des données ou des éléments contextuels pertinents. Le problème ou l'enjeu à résoudre est clairement défini, bien circonscrit et solidement démontré.
Clarté du besoin et pertinence de la proposition d'innovation • Besoin pédagogique clairement démontré • Proposition d'innovation clairement définie • Pertinence de la réponse proposée au regard du besoin • Liens cohérents et explicites entre le besoin et la proposition	Le besoin pédagogique ou la proposition d'innovation sont peu définis ou difficiles à comprendre. Les liens entre le besoin identifié et la solution proposée sont absents, faibles ou peu convaincants.	Le besoin pédagogique et la proposition d'innovation sont clairs. Les liens entre le besoin identifié et la solution proposée sont pertinents, quoique certains aspects pourraient être davantage explicités ou justifiés.	Le besoin pédagogique et la proposition d'innovation sont clairement définis et solidement justifiés. Les liens entre le besoin identifié, les objectifs poursuivis et la solution proposée sont explicites, cohérents et convaincants.

Qualités pédagogiques et innovation : _____/40 points					
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 4 pts)**	**Répond partiellement aux critères (5 à 8 pts)**	**Répond adéquatement aux critères (9 à 12 pts)**	**Réponds pleinement aux critères (13 à 17 points)**	**Réponds aux critères de façon exemplaire (18 à 20 pts)**
Qualité des modalités pédagogiques • Pertinence et clarté des apprentissages visés • Cohérence entre l'innovation proposée et les modalités pédagogiques • Justification des choix pédagogiques • Qualité de la réflexion pédagogique	Les apprentissages visés sont absents, peu clairs ou peu pertinents. Les modalités pédagogiques sont insuffisamment décrites ou présentent peu de liens avec la proposition d'innovation. Les choix pédagogiques sont peu ou pas justifiés, et la réflexion pédagogique apparaît limitée ou peu développée.	Les apprentissages visés sont identifiés, mais manquent de clarté ou de précision. Les modalités pédagogiques présentent certaines forces, mais leur cohérence avec la proposition d'innovation ou les objectifs d'apprentissage n'est pas toujours démontrée. Les choix pédagogiques sont sommairement justifiés et la réflexion pédagogique reste partielle.	Les apprentissages visés sont clairs et pertinents. Les modalités pédagogiques sont généralement cohérentes avec l'innovation proposée. Les choix pédagogiques sont adéquatement justifiés. La proposition témoigne d'une réflexion pédagogique solide, bien que certains aspects gagneraient à être approfondis ou mieux articulés.	Les apprentissages visés sont clairement définis et étroitement liés aux modalités pédagogiques proposées. Les choix pédagogiques sont bien justifiés et appuyés par une réflexion rigoureuse. L'ensemble présente une forte cohérence pédagogique et démontre une compréhension approfondie des enjeux d'enseignement et d'apprentissage.	Les apprentissages visés sont formulés avec une grande clarté et démontrent une compréhension approfondie du besoin ciblé. Les modalités pédagogiques s'arriment parfaitement à la proposition et reposent sur une réflexion pédagogique rigoureuse et explicite. Les choix pédagogiques sont particulièrement pertinents, solidement justifiés et optimisent l'atteinte des objectifs d'apprentissage visés.
Innovation et valeur pédagogique ajoutée • Originalité et caractère distinctif de la proposition • Valeur ajoutée par rapport aux pratiques actuelles • Potentiel d'enrichissement ou de transformation des pratiques pédagogiques existantes	La proposition présente peu ou pas d'éléments novateurs. Elle s'apparente essentiellement aux pratiques existantes ou sa valeur ajoutée n'est pas démontrée. Son potentiel d'amélioration ou de transformation des pratiques pédagogiques est faible.	La proposition comporte des éléments de nouveauté ou d'amélioration des pratiques existantes. La valeur ajoutée par rapport aux pratiques actuelles est partiellement démontrée. Le potentiel d'enrichissement ou de transformation demeure modeste.	La proposition présente des éléments novateurs pertinents et une valeur ajoutée clairement identifiable. Elle se distingue des pratiques actuelles à plusieurs égards et offre un potentiel réaliste d'amélioration ou d'enrichissement des pratiques pédagogiques.	La proposition se démarque par son caractère original et sa contribution significative au renouvellement des pratiques pédagogiques. La valeur ajoutée est clairement démontrée et les retombées potentielles dépassent une simple amélioration ponctuelle. Le potentiel d'influence ou de transformation est important.	La proposition se démarque par un caractère particulièrement innovant et transformateur. Elle témoigne d'une réflexion pédagogique approfondie, remet en question ou renouvelle significativement les pratiques existantes et présente une valeur ajoutée exceptionnelle. Son potentiel de transformation et d'influence est susceptible de contribuer de manière significative à l'évolution des pratiques pédagogiques au-delà du contexte immédiat.

Contribution à la qualité de la formation et à la réussite étudiante : _____/20 points					
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 4 pts)**	**Répond partiellement aux critères (5 à 8 pts)**	**Répond adéquatement aux critères (9 à 12 pts)**	**Réponds pleinement aux critères (13 à 17 points)**	**Réponds aux critères de façon exemplaire (18 à 20 pts)**
Contribution aux apprentissages, à la réussite étudiante et à qualité de la formation Indicateurs attendus dans **tous** les projets • Potentiel d'amélioration des apprentissages • Contribution à la qualité de l'expérience étudiante et du parcours de formation Indicateurs pouvant être démontrés selon la nature du projet • Potentiel d'amélioration de l'engagement et de la participation étudiante • Contribution à la persévérance et à la réussite	La proposition démontre peu de potentiel d'amélioration des apprentissages ou de contribution à l'expérience étudiante et au parcours de formation. Les bénéfices attendus sont faibles ou insuffisamment démontrés. Les retombées potentielles sur l'engagement, la participation, la persévérance ou la réussite étudiante sont absentes, limitées ou peu explicitées.	La proposition présente certaines retombées positives pour les apprentissages et l'expérience étudiante. Les bénéfices attendus sont plausibles, mais demeurent partiellement démontrés ou peu développés. Des contributions à l'engagement, à la participation, à la persévérance ou à la réussite étudiante sont évoquées.	La proposition présente des retombées pertinentes et crédibles pour les apprentissages et l'expérience étudiante. Les bénéfices attendus sont clairement identifiés et raisonnablement démontrés. Le projet est susceptible de contribuer à l'amélioration du parcours de formation et de favoriser l'engagement, la participation, la persévérance ou la réussite étudiante.	La proposition présente un fort potentiel d'amélioration des apprentissages et de l'expérience étudiante. Les retombées attendues sont importantes, bien démontrées et profiteraient à un nombre significatif de personnes étudiantes. Le projet contribue de façon notable à la qualité du parcours de formation et présente un potentiel convaincant de contribution à l'engagement, à la participation, à la persévérance et à la réussite étudiante.	La proposition répond aux critères de façon exemplaire. Elle présente un potentiel exceptionnel d'amélioration des apprentissages, de l'expérience étudiante et du parcours de formation. Les retombées anticipées sont majeures, clairement démontrées et susceptibles de générer des bénéfices significatifs et durables pour un nombre significatif de personnes étudiantes.
Portée et transformation : _____/15 points					
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 2 pts)**	**Répond partiellement aux critères (3 à 5 pts)**	**Répond adéquatement aux critères (6 à 8 pts)**	**Réponds pleinement aux critères (9 à 13 points)**	**Réponds aux critères de façon exemplaire (14 à 15 pts)**
Portée et potentiel de transformation • Étendue des retombées au-delà du contexte immédiat • Contribution dépassant le cadre d'une seule activité pédagogique • Potentiel de transfert dans d'autres contextes, programmes ou disciplines • Caractère structurant des changements anticipés • Potentiel d'influencer ou de transformer le parcours de formation	La proposition présente un potentiel de retombées limité et essentiellement circonscrit à une seule activité pédagogique. Les changements anticipés sont ponctuels et peu susceptibles d'influencer le parcours de formation. Le potentiel de transfert ou de réutilisation dans d'autres contextes est faible ou absent.	La proposition présente certaines retombées pertinentes, mais celles-ci demeurent principalement limitées à une seule activité pédagogique ou à un contexte restreint. Les changements anticipés pourraient être réinvestis ailleurs, sans que leur portée ou leur caractère structurant soient clairement démontrés. Le potentiel de transfert dans d'autres contextes est évoqué, mais peu développé.	La proposition présente un potentiel de retombées dépassant une seule activité pédagogique et pourrait bénéficier à plusieurs activités pédagogiques ou contextes de formation. Les changements anticipés sont pertinents et susceptibles de produire des effets durables. Le potentiel de transfert ou d'adaptation dans d'autres contextes est crédible, mais demeure limité dans sa portée.	La proposition présente un fort potentiel de retombées au-delà du contexte immédiat. La contribution dépassant le cadre d'une seule activité pédagogique est clairement explicitée et bien démontrée. Les changements anticipés sont significatifs, susceptibles d'influencer plusieurs composantes du parcours de formation et révèlent un potentiel structurant pour le milieu. Le potentiel de transfert dans d'autres contextes, programmes ou disciplines est bien démontré.	La proposition répond aux attentes de façon exemplaire. Elle présente un potentiel exceptionnel de retombées à différentes échelles et au-delà du contexte immédiat. Les changements anticipés sont clairement structurants et susceptibles de transformer durablement le parcours de formation. La proposition constitue un levier de changement majeur pouvant contribuer de façon significative à l'évolution des pratiques de formation.

Rayonnement : _____/10 points				
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 2 pts)**	**Répond partiellement aux critères (3 à 5 pts)**	**Répond aux critères (6 à 8 pts)**	**Réponds aux critères de façon exemplaire (9 à 10 pts)**
Rayonnement du projet • Qualité de la stratégie de valorisation et de diffusion • Potentiel de rayonnement institutionnel interne et externe • Contribution au positionnement UdeS en innovation pédagogique	Le potentiel de rayonnement du projet est faible ou peu démontré. Peu de mécanismes ou de moyens sont prévus pour diffuser ou valoriser les réalisations. La contribution au rayonnement de l'UdeS ou à son positionnement en innovation pédagogique est limitée ou peu explicite.	Le projet présente un certain potentiel de rayonnement. Des moyens de diffusion ou de valorisation sont envisagés, mais leur portée demeure limitée ou locale. La contribution à la visibilité des réalisations ou au positionnement de l'UdeS est présente, sans être pleinement démontrée.	Le projet présente un bon potentiel de rayonnement, à l'interne ou à l'externe. Des mécanismes pertinents sont prévus pour diffuser les résultats, favoriser leur appropriation et accroître la visibilité des réalisations, notamment par la mise en place de mécanismes de diffusion adaptés aux retombées du projet (ex. REL). Le projet est susceptible de contribuer au positionnement de l'UdeS en innovation pédagogique.	Le projet présente un fort potentiel de rayonnement institutionnel, tant à l'interne qu'à l'externe. Les stratégies de diffusion et de valorisation sont structurées, diversifiées et susceptibles d'assurer une large visibilité des réalisations et de favoriser leur appropriation par différents milieux. Le projet contribue de façon significative au positionnement de l'UdeS comme milieu d'innovation pédagogique.

Capacité de réalisation : _____/5 points			
Critères avec indicateurs	**Ne répond pas aux critères (0 à 2 pts)**	**Répond partiellement aux critères (3 à 4 pts)**	**Répond aux critères (5 pts)**
Capacité pour assurer l'avancement du projet • Mobilisation et collaboration des acteurs nécessaires à la réalisation • Définition claire des rôles et responsabilités • Réalisme de l'échéancier • Cohérence du budget • Pertinence des mécanismes de suivi	La mobilisation des personnes ou des unités concernées est limitée ou peu démontrée. Les rôles et responsabilités sont peu définis. L'échéancier, le budget ou les mécanismes de suivi présentent des lacunes qui soulèvent des enjeux quant à la réalisation du projet.	Le projet prévoit la participation des acteurs pertinents et présente un plan de réalisation cohérent. Les rôles et responsabilités sont définis de façon satisfaisante. L'échéancier, le budget et les mécanismes de suivi apparaissent réalistes, bien que certains aspects puissent être davantage précisés. Bonne capacité de réalisation.	Le projet repose sur une mobilisation significative des acteurs concernés et une collaboration bien établie. Les rôles et responsabilités sont clairement définis. L'échéancier, le budget et les mécanismes de suivi sont réalistes, cohérents, bien justifiés et adaptés à l'ampleur du projet, démontrant une forte capacité de réalisation.
		Total	**_____/100 points**

Commentaires